

DECISION ADMINISTRATIVE

N° 183/2022/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet:

Contrat de cession du droit d'exploitation Association Alpes Concerts

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Alpes Concerts, sise 7 rue du rif Tronchard BP 234, 38522 Saint Egrève, représentée par Madame Françoise Basque, dans la cadre du plan mercredi du centre de loisirs.

- Quatre cycles ateliers-spectacle de cirque « The Snow Planet », le mercredi de 9h à 12h au centre de loisirs du groupe scolaire Malraux/Marie Sac.
 - 4 ateliers du 4 au 25 janvier 2022
 - 5 ateliers du 1er février au 15 mars 2022
 - 5 ateliers du 4 avril au 17 mai 2022
 - 6 ateliers du 24 mai au 28 juin 2022,

pour un montant total de 3200 Euros (trois mille deux cent Euros)

De signer les contrats annexés à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 22 décembre 2022

Par délégation du Conseil Municipal, Le Maire

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

